

ARRETE N° 2014-~~207~~ du 13/05/14

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Paris Diderot - Paris 7,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2013-660 du 23 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu les statuts de l'université,

Vu la proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014,

ARRETE :

Article 1 :

Il est donné délégation de signature à Madame Laure BOISJOLY, responsable administrative du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) à l'effet de signer tous les documents se rapportant à l'exécution des opérations de dépenses afférentes du SUMPPS.

Article 2 :

Il est donné délégation de signature à Monsieur Stéphane VILLAIN, ingénieur de recherche directeur du pôle Vie de campus à l'effet de signer tous les documents se rapportant à l'exécution des opérations de dépenses afférentes du SUMPPS.

Article 3 :

Madame Laure BOISJOLY et Monsieur Stéphane VILLAIN devront rendre compte régulièrement de l'utilisation de la présente délégation.

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié par tout moyen approprié et notamment sur le site <http://www.univ-paris-diderot.fr>.

Fait à Paris, le 13/05/14

Christine CLERICI

Affiché le : 14 MAI 2014
Transmis au recteur le :

14 MAI 2014